



### INFORMATIONS & ACTUALITES PROFESSIONNELLES

#### • Mandat au Coreps Nouvelle-Aquitaine

→ PROFEDIM : Chloé Mourgeon, représentante de Profedim, quitte prochainement « La Chapelle Harmonique ». Elle annonce ainsi son désengagement de son mandat.

→ FNAR : C'est désormais Stéphane Detrain qui représente la FNAR / Grand'Rue. Bernadette Baratier étant suppléante.

→ CESER : Monique Reuzé A été nommée par le bureau du CESER Nouvelle-Aquitaine pour le représenter au Coreps. (<https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/fiche-conseiller/reuze>). Jany Rouger a été nommé suppléant (<https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/fiche-conseiller/rouger>).

#### • Arts de la rue & formation professionnelle

Le groupe de travail Formation de la FNAR lance un questionnaire permettant de visibiliser et d'analyser l'offre de formation adaptée aux Arts de la Rue. Ce questionnaire est destiné à toutes les catégories de métiers : artistiques, administratifs et techniques. En parallèle, et dans le cadre du Sodarep, la Fédération Grand'Rue organise une séquence de concertation sur "L'Emploi, la Formation et l'accompagnement des structures des Arts de la Rue et de l'Espace Public".

→ <https://www.federationartsdelarue.org/ressources/questionnaire-fnar-2024-formation-et-arts-rue>

#### • Assemblée nationale : composition de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation

Nouvelle composition de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation de l'Assemblée nationale. Elle compte 73 député·es dont 4 issus d'une circonscription de Nouvelle-Aquitaine :

- Frédérique Meunier (Vice-présidente) – Corrèze 2e – LR
- Sacha Houlié – Vienne 2e – Non-inscrit
- Florence Joubert – Dordogne 3e – RN

○ Bartolomé Lenoir – Creuse 1re – A Droite

→ <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/organes/commissions-permanentes/affaires-culturelles/actualites/election-du-bureau-de-la-commission>

• **CNPS : modification des règles de fonctionnement et de composition par décret**

→ La composition du CNPS s'élargit pour accueillir comme membre le délégué national à la lutte contre la fraude ou son représentant. Le texte réduit par ailleurs la durée des mandats des membres à quatre ans (contre cinq ans auparavant), « afin de les faire coïncider avec le cycle de mesure de l'audience et de la représentativité syndicale et patronale ».

→ Le texte modifie en outre l'intitulé et la composition des trois sous-commissions « pour les rendre davantage en adéquation avec les objectifs qui leur sont assignés ». Ces sous-commissions sont désormais les suivantes :

- sous-commission de l'emploi (jusqu'alors sous-commission de l'observation de l'emploi) ;
- sous-commission de la santé, de la sécurité, des conditions de travail et de la responsabilité sociétale des organisations (jusqu'alors sous-commission de la sécurité) ;
- sous-commission de la formation professionnelle (jusqu'alors sous-commission de l'emploi dans les musiques actuelles).

Article newstank : PDF :

<https://cloud.la-nouvelleaquitaine.fr/index.php/s/BgAoNLX3nksatz3>

→ <https://culture.newstank.fr/article/view/331319/cnps-modification-regles-fonctionnement-composition-decret.html>

• **DRAC Nouvelle-Aquitaine : Bruno Mikol directeur régional adjoint des affaires culturelles**

Bruno Mikol est nommé directeur régional adjoint des affaires culturelles de la région Nouvelle-Aquitaine par arrêté de la ministre de la Culture en date du 31/07/2024, publié au JO le 04/08/2024. Il est nommé à compter du 01/09/2024, pour une durée de quatre ans avec une période probatoire de six mois. Il succèdera à Marc Daniel qui, en poste depuis septembre 2020, a été nommé DRAC adjoint de la région Occitanie à compter du 01/09/2024.

→ <https://culture.newstank.fr/article/view/334306/drac-nouvelle-aquitaine-bruno-mikol-directeur-regional-adjoint-affaires.html>

- **Convention nationale de partenariat de lutte contre le travail illégal au sein du spectacle vivant et enregistré**

Une nouvelle convention nationale de partenariat de lutte contre le travail illégal au sein du spectacle vivant et enregistré a été signée le jeudi 27 juin 2024 par les ministères du Travail et de la Culture ainsi que par les organisations professionnelles d'employeurs et les organisations syndicales de salariés du secteur.

Son objectif principal est d'endiguer ces pratiques qui fragilisent l'ensemble du secteur du spectacle vivant et enregistré.

→ <https://www.culture.gouv.fr/espace-documentation/Documentation-administrative/convention-nationale-de-partenariat-de-lutte-contre-le-travail-illegal-au-sein-du-spectacle-vivant-et-enregistre>

- **Enquête sur les associations culturelles employeuses**

5 ans après la précédente, Opale lance une nouvelle enquête nationale auprès des associations culturelles employeuses, permettant de valoriser leurs spécificités, de mieux connaître leurs problématiques actuelles et de les accompagner au plus près de leurs besoins.

Ce sont les seuls chiffres nationaux prenant en compte le champ culturel associatif dans son ensemble, d'où son importance ! Vous avez **jusqu'au 15 septembre 2024** pour remplir le questionnaire. L'ensemble des organisations et réseaux sont appelés à relayer cette enquête.

→ <https://www.enquete.opale.asso.fr/>

- **Etude ECO-ART : identification et analyse des pratiques écologiques dans les structures artistiques et culturelles**

Dans le cadre d'un projet de recherche, l'Université Sorbonne Nouvelle associée à l'UFISC mène une enquête sur les pratiques écologiques au sein des structures et lieux culturels en France. Ce projet bénéficie notamment du soutien du ministère de la Culture, du programme Europe Creative et du réseau Trans Europe Halles

L'objectif est d'identifier ces pratiques dans toute leur diversité (environnementales mais également sociales et inclusives) et de comprendre dans quelle mesure elles pourraient essaimer d'une organisation à une autre. L'enjeu est de taille, car il s'agit d'aider le secteur culturel indépendant à atténuer les effets de la transition écologique et s'y adapter dans les meilleures conditions sociales, économiques et culturelles.

→ [https://info.sorbonne-nouvelle.fr/eco-art/index.html?langue\\_active=fr&origine=ufisc](https://info.sorbonne-nouvelle.fr/eco-art/index.html?langue_active=fr&origine=ufisc)

- **Formation - Développer un dialogue social de qualité pour améliorer les conditions de travail**

L'ARACT Nouvelle-Aquitaine propose une formation pour s'approprier les leviers d'un dialogue social de qualité, mieux prendre en compte les enjeux des conditions de travail et s'outiller pour agir dans le cadre du Comité social et économique (et de la Commission santé, sécurité et conditions de travail - CSSCT) et de la négociation collective.

→ ANACT : <https://www.anact.fr/formation-developper-un-dialogue-social-de-qualite-pour-ameliorer-les-conditions-de-travail>

- **Règlement d'Intervention Spectacle Vivant de la Région Nouvelle-Aquitaine**  
Concernant le calendrier, les dossiers seront en ligne fin sept / début oct et à déposer :

pour les cie : aux alentours du 8/11,

pour les lieux culturels de proximité : mi-décembre (inchangé),

pour les orchestres et les lieux labellisés et assimilés : fin janvier (inchangé).

→ <https://www.culture-nouvelle-aquitaine.fr/actualites/un-nouveau-reglement-dintervention-pour-le-spectacle-vivant/>

## AUTRES INFORMATIONS

- **Mise à jour de la convention collective Entreprises artistiques et culturelles – 3226**

L'accord du 2 mai 2024 relatif aux salaires à compter du 1er juin 2024 est étendu par arrêté du 23 juillet 2024 (parution au Journal officiel du 9 août 2024). Cet accord fixe notamment les nouveaux minima conventionnels (et obligatoires) des artistes de spectacle (Accord du 2 mai 2024 relatif aux salaires pour l'année 2024).

→ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050082056>

- **Les métiers de la culture en Nouvelle-Aquitaine 2022-2023**

France Travail vient de publier une mise à jour de la synthèse "Les métiers de la culture en Nouvelle-Aquitaine". Cette étude présente le portrait du secteur de la culture et du spectacle en Nouvelle-Aquitaine : salariés intermittents du spectacle, demandeurs d'emploi indemnisés au titre des annexes 8 et 10 et demandeurs d'emploi à la recherche d'un emploi dans le secteur.

→ <https://cloud.la-nouvelleaquitaine.fr/index.php/s/efm5YNpsTQD8ENy>

### • Publication du tableau de bord statistique 2023 de la Commission Paritaire Nationale Emploi-Formation du Spectacle Vivant (CPNEF-SV)

La population de salarié·es permanents et intermittents augmente légèrement, tout comme le nombre d'employeurs, soit 251 000 salarié·es en 2023.

L'Observatoire prospectif des métiers, des qualifications et des compétences du spectacle vivant offre chaque année une photographie de la situation de l'emploi dans ce secteur en publiant son tableau de bord statistique ; lequel s'appuie sur l'exploitation des données transmises par Audiens, source qui permet d'inclure celles émanant du Guichet unique du spectacle occasionnel (Guso) relatives aux employeurs n'ayant pas pour activité principale le spectacle vivant. Le rapport est divisé en trois chapitres : les employeurs, l'emploi et les métiers.

→ <https://www.artcena.fr/fil-vie-pro/251-000-salari%C3%A9s-dans-le-spectacle-vivant-en-2023>

### • Insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture

Quelle est l'insertion professionnelle des diplômés dans les domaines de l'architecture, du patrimoine, des arts visuels, du spectacle vivant et du cinéma en 2020 ? L'enquête sur l'insertion professionnelle à trois ans des diplômés de l'ESC est menée chaque année par le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS). En 2023, elle portait sur les diplômés de 2020. Parmi ces derniers, près de la moitié ont répondu à l'enquête.

→ <https://www.culture.gouv.fr/espace-documentation/statistiques-ministerielles-de-la-culture2/publications/collections-de-synthese/culture-chiffres-2007-2024/insertion-professionnelle-des-diplomes-de-l-enseignement-superieur-culture-cc-2024-3>

### • Le poids économique direct de la culture en 2022

Quelle est la valeur ajoutée de l'ensemble des branches culturelles en 2022 ? Le poids économique direct de la culture, c'est-à-dire la valeur ajoutée de l'ensemble des branches culturelles, s'établit à 47,1 milliards d'euros, soit 2,0 % de l'ensemble

de l'économie, contre 2,1 % en 2021. Nouvelle publication du service statistiques du Ministère de la Culture.

→ <https://www.culture.gouv.fr/espace-documentation/statistiques-ministerielles-de-la-culture2/publications/collections-de-synthese/culture-chiffres-2007-2024/le-poids-economique-direct-de-la-culture-en-2022-cc-2024-4>

### • **Rachida Dati engage une nouvelle refonte de l'Enseignement Supérieur Culture**

La future-ex ministre de la culture engage une réorganisation de l'enseignement supérieur ainsi que de l'administration centrale.

→ <https://www.cgtetat.fr/fonction-publique-163/vie-des-ministeres-et-directions/culture/article/abusant-d-un-pouvoir-qu-elle-n-a-plus-rachida-dati-engage-une-nouvelle-refonte>

### • **Les contrebasses seront les bienvenues cet été à bord des TGV**

La SNCF autorise à titre expérimental le transport des contrebasses dans les TGV, à partir de ce lundi et jusqu'au 8 septembre 2024. Une première victoire pour les musiciens, qui dénoncent de longue date une situation "ubuesque et kafkaïenne".

→ <https://www.radiofrance.fr/francemusique/les-contrebasses-seront-les-bienvenues-cet-ete-a-bord-des-tgv-5237828>

### • **Forum Entreprendre dans la Culture en Nouvelle-Aquitaine**

Cette année, il se déroulera les 18 et 19 novembre 2024, à Bayonne. La programmation fait la part belle à des propositions, des animations et temps organisés et portés par des structures de l'accompagnement dans le secteur culturel. Vous souhaitez profiter de l'opportunité pour échanger sur vos thématiques ou présenter vos projets, valoriser vos initiatives ? Faites parvenir vos réponses au plus tard le 4 septembre.

→ <https://5f41.r.sp1-brevo.net/mk/mr/sh/6rqJ8GoudeITQ9Yjg1aTUinfHRR/pkkHTzJ4D-ND>